

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/05-01/13

Date: 10 février 2014

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit :

M. le juge Cuno Tarfusser, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO, AIMÉ KILOLO MUSAMBA,
JEAN-JACQUES MANGENDA KABONGO, FIDÈLE BABALA WANDU ET
NARCISSE ARIDO***

Public

Avec Annexe I – Confidentielle

Annexe II - Publique

**Enregistrement de la désignation de Maître Catherine Mabilille en qualité de conseil
adjoint dans l'équipe de la défense de M. Aimé Kilolo Musamba**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de Jean-Pierre Bemba Gombo

Me Nicholas Kaufman

Le conseil de Aimé Kilolo Musamba

Me Ghislain Mabanga Monga Mabanga

Me Catherine Mabilile

Le conseil de Jean- Jacques Mangenda Kabongo

Me Jean Flamme

Le conseil de Fidèle Babala Wandu

Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta Losilla

M. Abdoul Aziz Mbaye

Le greffier adjoint

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

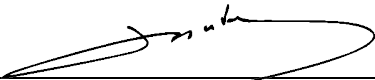
La Section de la participation des victimes et des réparations

Autre

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale à l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire :

- la lettre de désignation de Maître Catherine Mabilie en qualité de conseil adjoint *pro bono* dans l'équipe de la défense de M. Aimé Kilolo Musamba (Annexe I) et
- la lettre de M. Kilolo datée du 31 janvier 2014, par laquelle ce dernier informe le Greffe de son « choix de désigner M. Catherine Mabilie comme co-conseil pro bono pour assurer [sa] défense aux côtés de [son] Conseil principal, Maître Gislain Mabanga » (Annexe II).

Conformément à la norme 23 *bis* du Règlement de la Cour, l'Annexe I est confidentielle parce qu'elle contient des informations privées.



M. Marc Dubuisson, Directeur de la Direction du Service de la Cour
pour
M. Herman von Hebel, Greffier

Fait le 10 février 2014

À La Haye, Pays-Bas